

CERTIFICAT MÉDICAL

CERTIFICAT MÉDICAL ET GESTION DU QUESTIONNAIRE DE SANTÉ



COMMANDE LICENCE 2022

CAS D'OBLIGATION DES MAJEURS DE FOURNIR UN CERTIFICAT MÉDICAL EN 2022

CAS n°1
Prise de licence
de 2019
à 2021 sans
interruption
+
Certificat mé-
dical enregistré
en 2019 et
questionnaire
de santé
enregistré en
2020 et 2021

CAS n°2
Pas de prise
de Licence
en 2021



CAS n°3
Prise de Licence
en 2021



+
Certificat médical
ou questionnaire de
santé non enregistré
en 2021

CAS D'OBLIGATION DE COMPLÉTER UN QUESTIONNAIRE DE SANTÉ EN 2022

CAS n°1
Prise de
Licence en
2021

Certificat médical
enregistré en 2021

CAS n°2
Prise de licence
en 2020
et 2021 sans
interruption
+
Certificat
médical
enregistré
en 2020
+
Questionnaire
de santé
enregistré
en 2021

CAS n°3
Mineurs

**Le certificat médical est à fournir dans
mon club, dans mon Espace licencié
ou à l'adresse ffgolf@ffgolf.org**

**Certificat médical à fournir
de moins de 6 mois**

**Le questionnaire de santé est à compléter
dans mon Espace licencié**

si vous répondez
« oui » à au moins une
des questions

si vous répondez
« non » à toutes les
questions

- La durée du
certificat médical
est étendue pour la
saison 2022 pour la
majeurs.
- Formalités remplies
pour les mineurs.

Licenciés majeurs

Un certificat médical est valable 3 ans sous réserve de renouveler sa licence chaque année sans interruption, de répondre annuellement à un questionnaire de santé, et d'attester avoir répondu négativement à toutes les questions.

Licenciés mineurs

La réforme 2021 du Certificat Médical a supprimé l'obligation de certificat médical pour les mineurs quel que soit le type de licence et de pratique. Il est remplacé par un questionnaire de santé spécial mineur à compléter par le mineur et ses représentants légaux accompagné d'une attestation signée par ces derniers.

Les licenciés (majeurs ou mineurs) éligibles au questionnaire de santé demeurent libres, s'ils le souhaitent, de fournir un certificat médical.